



Prestation canadienne d'urgence et diminution du Supplément de revenu garanti : une révision d'urgence s'impose

La création et le déploiement rapide de la prestation canadienne d'urgence (PCU) au début de la pandémie était une réponse rapide et efficace à un besoin urgent et répandu. Elle a maintenu l'économie à flot et elle nous a montré que le gouvernement était sincère quand il a dit qu'il allait nous aider à traverser cette crise sans précédent.

Toutefois, un grand nombre d'aîné.e.s les plus pauvres qui ont reçu cette prestation constate aujourd'hui son impact sur le Supplément de revenu garanti (SRG). Le montant auquel ont droit les aîné.e.s sont fonction des revenus de l'année précédente. Comme des documents internes d'Emploi et Développement social Canada ont révélé, 183 417 aîné.e.s ont subi une diminution drastique de leur SRG- et 82 000 ont même perdu tout supplément depuis le mois de juillet 2021.

Le SRG a pour but d'aider les aîné.e.s à très bas revenu à combler leurs besoins de base. Certain.e.s ont été privé.e.s, l'an dernier, du revenu d'appoint que peut leur procurer un emploi à temps partiel. Comme des prestations d'urgence ont été mises en place pour répondre aux besoins de ceux dont les revenus de travail disparaissaient ou étaient amputés, plusieurs aîné.e.s ont demandé et reçu ce type de prestations. Le fait, notamment, que ces prestations ne bénéficient pas des mêmes exemptions que les revenus d'emploi a fait en sorte que plusieurs aîné.e.s ont vu le montant de leur SRG dramatiquement diminué, voire coupé.

Les associations de consommateurs / les organismes communautaires ont vu les conséquences dramatiques sur la vie des aîné.e.s : être obligé d'aller dans les banques alimentaires pour se nourrir, perte de la gratuité des médicaments, retard dans le paiement de loyer et parfois éviction de leur logement.

Les grands maux exigent de grands remèdes et les maux urgents des remèdes urgents. Le Canada a prouvé avec la PCU, notamment, que nous sommes en mesure de faire face rapidement à ce type de situation. Pourquoi il s'acharne aujourd'hui à couper les aîné.e.s les plus pauvres du supplément qui leur permet de satisfaire leurs besoins de base ?

Le GRAPE joint sa voix à celles de l'ensemble **des associations de consommateurs / d'autres organismes communautaires** pour exiger que le gouvernement procède d'urgence à des révisions afin de corriger la situation.

Nous vous invitons de contacter votre député.e au fédéral pour leur demander ce qu'elle ou il compte faire pour résoudre cette situation.

Pour information :

Mme Lydia Monmart, Directrice générale

Tél. 418-522-7356